

BUREAU DU 27 OCTOBRE 2017

Délibération N° B 17/119

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

MONTIERS-SUR-SAULX – Ecurey Logis abbatial – Siège de la communauté de communes - M P09RD50H041

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté de communes de la Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du logis abbatial situé sur le site Ecurey à Montiers-sur-Saulx afin de mener le projet de création du nouveau siège de la Communauté de communes,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 200 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la communauté de communes de la Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes de la Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE LE 3 1 OCT. 2010

Le Préfet de Région.

Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER